

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 8 novembre 2018

Précisions sur le budget de la Métropole du Grand Paris suite à la parution d'une information erronée dans les médias selon laquelle « la Métropole du Grand Paris, c'est 60 millions d'euros de frais de fonctionnement »

Ce chiffre de 60 millions d'euros est faux !

La Métropole du Grand Paris dispose d'un budget global de 3,4 milliards d'euros en 2018 reposant essentiellement sur la fiscalité économique (pas de fiscalité ménage).

98,9 % de ce budget est immédiatement reversé par la Métropole à ses 131 communes sous forme d'Attributions de Compensation (AC).

Il reste par voie de conséquence à la Métropole en 2018, 33,2 millions d'euros de marge de manœuvre dont **12,5 millions d'euros sont consacrés aux dépenses de fonctionnement courant (et non pas 60 millions d'euros).**

Les principaux postes de ces dépenses de fonctionnement sont les suivants : 4,4 millions euros provisionnés pour la masse salariale ; 3 millions d'euros locaux et charges courantes ; 3,9 millions euros indemnités élus et fonctionnement du Conseil etc.

Le reste du budget est consacré à de l'Investissement notamment grâce au Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) qui a permis de financer, depuis sa création en 2016, 281 projets en faveur de 103 communes de la Métropole et de 8 territoires, pour un total de 54 millions d'euros.

Avec une équipe d'une cinquantaine d'agents seulement, la Métropole, créée il y a 35 mois, est dans une phase de montée en charge de ses compétences opérationnelles dont voici les principales illustrations :

- L'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris » a mobilisé grâce aux 54 sites lauréats de la première édition 7,2 milliards d'euros d'investissements privés financés pour 2,1 millions de m² à aménager. Avec une trentaine de sites pour la 2ème édition et 85 groupements finalistes, la Métropole, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, confirme, s'il le fallait, son effet de levier. Qui peut prétendre mobiliser autant d'investissements, d'emplois, de création de valeur ajoutée
- La maîtrise d'ouvrage du futur Centre Aquatique Olympique
- La maîtrise d'ouvrage de ZAC (Plaine Saulnier à Saint-Denis, ZAC des Docks à Saint-Ouen etc.)

- La structuration pour la première fois en France à l'échelle d'une Métropole de 131 maires et pour 7,5 millions d'habitants de 4 schémas stratégiques (Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain, Plan Climat Air Energie métropolitain, Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement et Schéma Métropolitain d'Amalgame Numérique)
- Les actions engagées en faveur d'un Logistique métropolitaine d'un dernier kilomètre avec les acteurs concernés
- Le déploiement d'un programme d'actions et de travaux dans le cadre de la compétence GEMAPI acquise depuis le 1er janvier 2018
- etc.

Ainsi, la Métropole du Grand Paris, intercommunalité de maires, reposant sur une gouvernance partagée dans le cadre du fait majoritaire, est devenue en moins de 3 ans à peine, un interlocuteur unique au lieu de 131 différents dans le but de projets utiles à l'intérêt des 7,5 millions d'habitants de son périmètre